

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
Action 6 : Elaborer et mettre en oeuvre un schéma vélo communal	
Contexte	<p>La compétence transports est assurée par Saint-Brieuc Agglomération. Cependant les communes conservent les compétences aménagement, urbanisme et sécurité routière sur les voies communale, et peuvent donc avoir une politique forte en matière de déplacements.</p> <p>La volonté de développer l'usage du vélo sur Plérin arrive dans ce cadre global. En parallèle, les objectifs sont de réduire l'usage et la vitesse de la voiture, de favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun.</p> <p>Actuellement, la Ville de Plérin dispose d'environ 6,5 km d'itinéraires cyclables sur son territoire. Les aménagements sont de différents types (bandes cyclables, pistes unidirectionnelles et bidirectionnelles). Ces aménagements relèvent de la commune, du Conseil Général ou encore de l'Etat.</p> <p>Par ailleurs, Saint-Brieuc Agglomération a mis en place en 2010 son Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération. Plérin est concerné par plusieurs liaisons et pourra donc obtenir des financements pour certains aménagements.</p> <p>La liaison de la Véloroute du Littoral vers Pordic par le pont de la Persée est en cours d'aménagement par le Conseil Général.</p> <p>Une étude portée par Saint-Brieuc Agglomération et les services de l'Etat est en cours pour sécuriser la piste cyclable située sur la RN12 reliant Saint-Brieuc et Plérin.</p>
Enjeux DD	Environnemental : promouvoir les modes de déplacement non polluants. Réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : promouvoir le vélo comme plus-value à la santé et à la qualité de vie.
	Economique : limiter les coûts individuels liés aux consommations de carburants.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une charte cyclable, référentiel de la politique cyclable de la commune. Celle-ci déclinera les objectifs de la commune, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ être cohérent avec le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération, et le projet de Véloroute du littoral du Conseil Général des Côtes d'Armor, ✓ assurer la liaison des pôles générateurs de déplacements (zones d'habitation vers écoles, lieux de travail, équipements structurants de la ville...) ✓ favoriser les itinéraires cyclables continus, ✓ assurer la complémentarité du vélo avec les autres modes de transport, ✓ prévoir les besoins en stationnement vélo, ✓ sensibiliser à l'usage du vélo. - Elaborer et mettre en oeuvre un schéma vélo communal comprenant un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable. - Intégrer la dimension vélo dans tout projet d'aménagement et d'urbanisme. - Annexer le schéma au PLU, inscrire des emplacements réservés si nécessaire.
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

Partenaires	Saint-Brieuc Agglomération (Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération) Pays de Saint-Brieuc / Région Bretagne Conseil Général (Véloroute du littoral) Comités Consultatifs de Quartier Entente cyclotouriste plérinaise Association Rando-VTT
Calendrier prévisionnel	2011 élaboration schéma, mise en œuvre sur les 10 prochaines années
Budget prévisionnel	13 000 € en 2011.
Indicateurs de suivi	Linéaire itinéraires cyclables
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7) - Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8) - Poursuivre l'éducation à la prévention routière. (Action 18) - Informer et sensibiliser le public au Développement Durable (Action 36)